



LE BUDGET PRIMITIF 2023

Table des matières

CONTEXTE ET GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES	2
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
b) Les recettes de fonctionnement	5
Produits services, domaine et ventes diverses (chapitre 70)	6
Impôts et taxes (chapitre 73)	7
La fiscalité locale (chapitre 731)	8
Les dotations et participations (Chapitre 74)	10
Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)	12
Les produits spécifiques (chapitre 77)	12
Les atténuations de charges (chapitre 013)	12
c) Les dépenses de fonctionnement	13
Les charges à caractère général (chapitre 011)	14
Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	15
Les atténuations de produits (chapitre 014)	16
Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)	16
Les charges financières (chapitre 66)	17
Les dépenses spécifiques (chapitre 67) et les dotations aux provisions (chapitre 68)	17
2. LES EPARGNES BUDGETAIRES	18
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19
a) Les dépenses réelles d'investissement	20
b) Les recettes réelles d'investissement	21
FCTVA	21
Les subventions d'équipement (chapitre 13)	21
La dette sur le budget principal et les budgets annexes (chapitre 16)	22
4. LES BUDGETS ANNEXES	25
a) Le budget annexe « Assainissement non collectif »	25
a) Le budget annexe « Assainissement collectif »	26
b) Le budget annexe « Déchets ménagers »	27
c) Le budget annexe « Transports »	28
d) Le budget « Zones d'Activités Économiques»	29
5. LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2023	30

CONTEXTE ET GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires du 10 novembre dernier a présenté le contexte d'élaboration du budget primitif 2023 marqué par le contexte international, la crise énergétique, le niveau d'inflation constaté ces derniers mois et la remontée des taux d'intérêt. Ce contexte est également nourri par le projet de loi de finances 2023, la mise à jour des prospectives financières à l'horizon 2028 et l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement.

La situation financière devrait certes se dégrader sur les années 2023 et 2024, avec une diminution attendue des niveaux d'épargne en raison de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et une exposition des ressources de l'Agglomération plus forte à la situation économique. Les équilibres financiers restent néanmoins à un niveau satisfaisant sur l'ensemble de la période avec une capacité de désendettement qui devrait revenir autour des 6 ans dès 2025.

Le budget primitif 2023 s'appuie sur les hypothèses retenues dans le cadre de notre prospective financière présentées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires et se caractérise par :

- La stabilité des taux d'imposition,
- Une évolution forfaitaire des bases fiscales prévue dans le projet de loi finances 2023 de 6,8 % calculée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2, à laquelle viendra s'ajouter l'augmentation physique liée aux nouvelles constructions et estimée à 0,70 %,
- Une évolution des dépenses de fonctionnement marquée par l'inflation, la hausse des prix de l'énergie ainsi que les mesures locales et nationales destinées à augmenter le pouvoir d'achat des agents de la collectivité,
- Le maintien de niveaux d'épargne satisfaisants avec une légère diminution de l'épargne de gestion et de l'épargne brute,
- La mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026 et de son financement avec un endettement conforme à nos prospectives financières,
- Un soutien toujours aussi important aux différents acteurs œuvrant sur notre territoire.

Aussi, l'ensemble de ces éléments permettent à la collectivité de dégager une épargne de gestion de 7,86 M€, une épargne brute à 6,73 M€, soit des niveaux légèrement inférieurs à 2022, et enfin de dégager une épargne nette prévisionnelle de 2,11 M€.

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

L'équilibre global du budget principal, toutes sections confondues, se détermine de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses réelles de fonctionnement 67,48 M€	Charges à caractère général 12,52 M€	Epargne brute 6,73 M€	Epargne de gestion 7,86 M€	Recettes réelles de fonctionnement 74,21 M€	Produits des services 4,40 M€
	Charges de personnel 24,50 M€				Impôts et taxes 28,16 M€
	Autres charges de gestion courante 11,08 M€				Fiscalité locale 20,41 M€
	Autres dépenses de fonctionnement 0,10 M€				Dotations et participations 20,07 M€
	Reversement aux communes 18,15 M€				Autres recettes de fonctionnement 1,17 M€
	Remboursement intérêts de la dette 1,13 M€				
Dépenses d'ordre de fonctionnement 7,95 M€	Dotation aux amortissements 6,09 M€	Epargne nette 2,11 M€		Recettes d'ordre de fonctionnement 1,22 M€	Opérations d'ordre entre sections 1,22 M€
	Virement à la section d'investissement 1,86 M€				
Dépenses réelles d'investissement 24,94 M€	Remboursement capital dette 4,62 M€			Recettes réelles d'investissement 18,21 M€	FCTVA, dotations et subventions 4,16 M€
	Dépenses d'équipement 17,68 M€				Emprunts budget principal 13,15 M€
	Autres dépenses d'investissement 2,64 M€				Autres recettes d'investissement 0,90 M€
Dépenses d'ordre d'investissement 1,42 M€	Opérations d'ordre entre sections 1,22 M€			Recettes d'ordre d'investissement 8,15 M€	Dotation aux amortissements 6,09 M€
	Opérations patrimoniales 0,20 M€				Opérations patrimoniales 0,20 M€
	Virement de la section de fonctionnement 1,86 M€				
TOTAL Dépenses	101,79 M€			TOTAL Recettes	101,79 M€

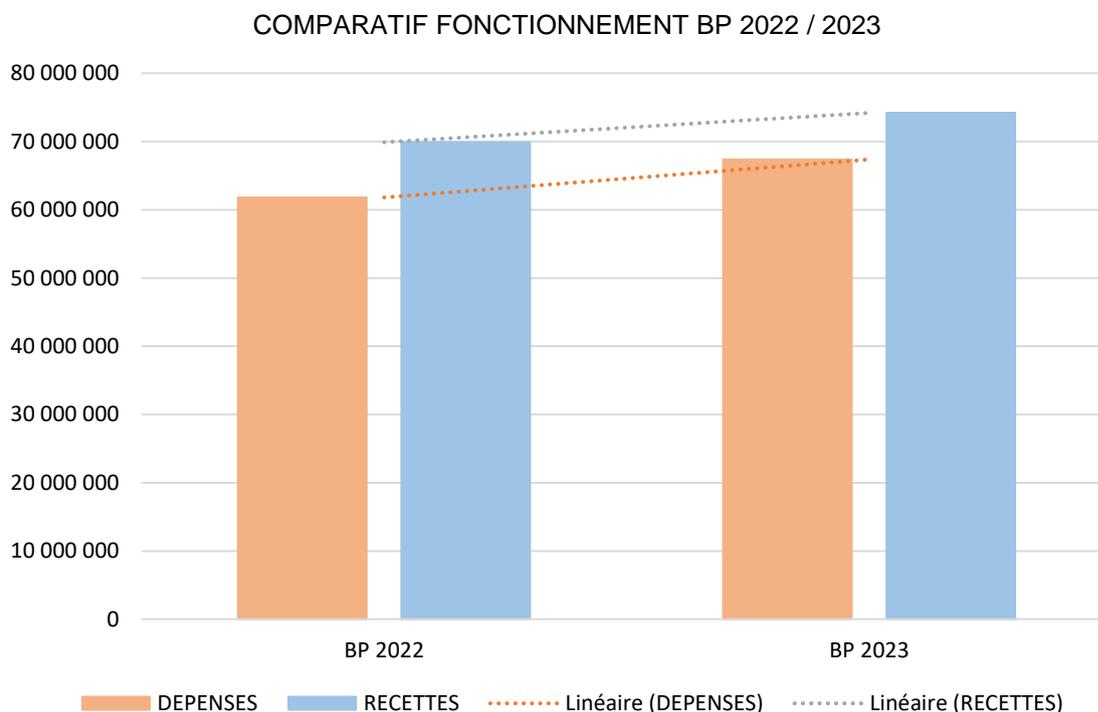
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'équilibre global de la section de fonctionnement du budget principal se décompose ainsi :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de gestion 66,35 M€	Charges à caractère général 12,52 M€	Charges financières et autres 1,13 M€	Epargne de gestion 7,86 M€	Epargne brute 6,73 M€	Recettes de gestion 74,21 M€	Produits des services 4,40 M€
	Charges de personnel 24,50 M€					Impôts et taxes 28,16 M€
	Autres charges de gestion courante 11,08 M€					Fiscalité locale 20,41 M€
	Autres dépenses de fonctionnement 0,10 M€					Dotations et participations 20,07 M€
	Reversement aux communes 18,15 M€					Autres recettes de fonctionnement 1,17 M€
Dépenses d'ordre de fonctionnement 7,95 M€	Dotation aux amortissements 6,09 M€				Recettes d'ordre de fonctionnement 1,22 M€	Opérations d'ordre entre sections 1,22 M€
	Virement à la section d'investissement 1,86 M€					
TOTAL Dépenses	75,43 M€				TOTAL Recettes	75,43 M€

Les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement augmentent respectivement de 6,15 % et 9,16 % de BP à BP.

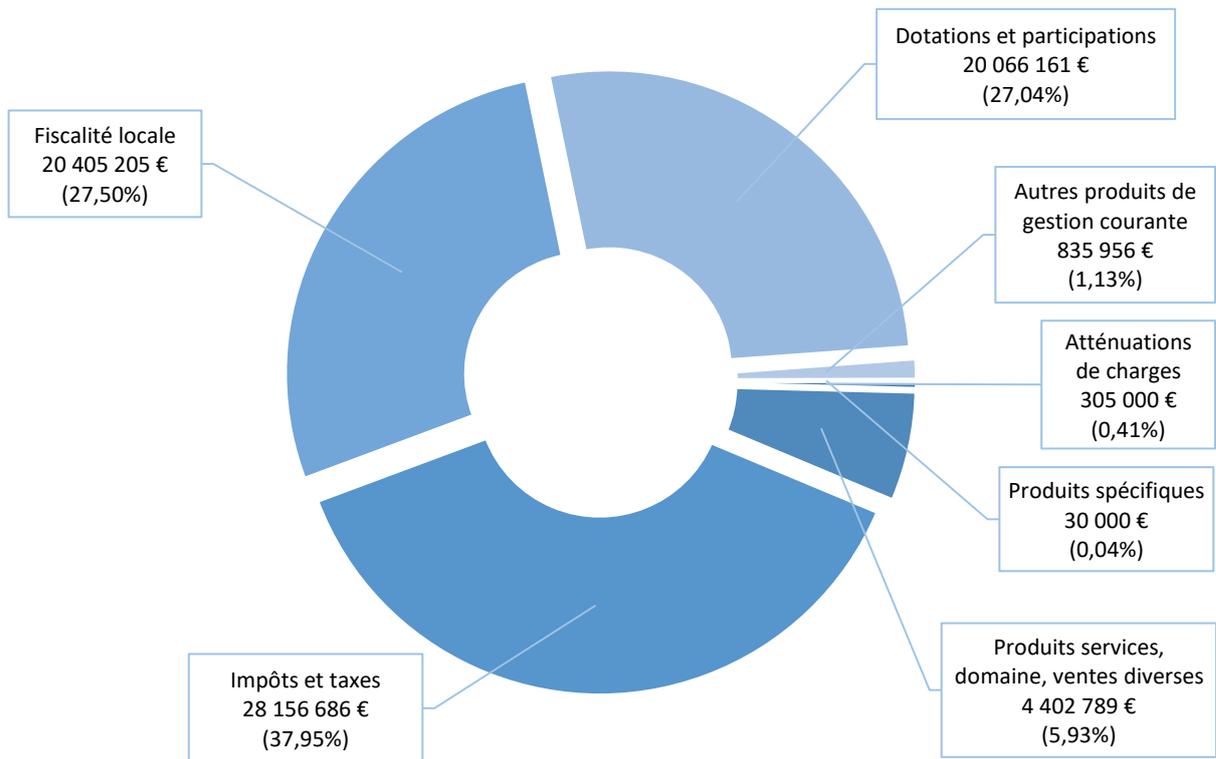


b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 74,20 M€. Elles sont en augmentation de 6,15 % par rapport au budget primitif 2022.

FONCTIONNEMENT	Cha.	BP 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
Produits services, domaine, ventes diverses	70	3 860 551	4 402 789	14,05%	542 238
Impôts et taxes	73	18 849 348	28 156 686	49,38%	9 307 338
Fiscalité locale	731	26 331 724	20 405 205	-22,51%	-5 926 519
Dotations et participations	74	19 755 471	20 066 161	1,57%	310 690
Autres produits de gestion courante	75	744 000	835 956	12,36%	91 956
Produits spécifiques	77	40 000	30 000	-25,00%	-10 000
Atténuations de charges	013	321 000	305 000	-4,98%	-16 000
Total recettes réelles de fonctionnement		69 902 094	74 201 797	6,15%	4 299 703

Elles se répartissent de la façon suivante :



- **Produits services, domaine et ventes diverses (chapitre 70)**

D'un montant total de 4,40 M€, les produits des services sont en augmentation de 14,05 % par rapport au BP 2022. Ils concernent principalement les recettes des usagers des services proposés par l'agglomération dont les activités à caractère sportif (1,43 M€), les services à caractère social (941 K€), et les mises à disposition de personnel (1,32 M€).

Nature	Produits services, domaine, ventes diverses	BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	1 113 299	1 428 900	315 601	28,35%
7066	Redevances et droits des services à caractère social	887 530	940 654	53 124	5,99%
7067	Redevances et droits des services périscolaires et enseignement	233 640	235 000	1 360	0,58%
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes	796 473	1 059 845	263 372	33,07%
70845	Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres	28 100	52 918	24 818	88,32%
70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	115 600	212 000	96 400	83,39%
70872	Remboursement de frais par les budgets annexes et les régies	85 426	86 583	1 157	1,35%
70875	Remboursement de frais par les communes membres	576 883	384 889	-191 994	-33,28%
	Autres produits	23 600	2 000	-21 600	-91,53%
	Total Produits services, domaine, ventes diverses	3 860 551	4 402 789	542 238	14,05%

- **Impôts et taxes (chapitre 73)**

Les impôts et taxes regroupent, dans la nomenclature M57, les attributions de compensation en fonctionnement versées par les communes, le reversement du fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC), le fonds national de garantie (FNGIR) et la fraction de TVA nationale reversée aux EPCI.

Nature	Impôts et taxes	prévision 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
73211	Attribution de compensation	17 040	17 040	0	0,00%
73221	F.N.G.I.R.	2 613 059	2 613 059	0	0,00%
732221	Fonds de péréquation des ressources (FPIC)	2 818 682	2 818 682	0	0,00%
7323	Reversement du prélèvement sur les jeux et paris hippiques	3 004	3 000	-4	-0,12%
7351	Fraction de TVA reversée - part compensation TH	14 283 563	14 854 905	571 342	4,00%
7351	Fraction de TVA reversée - part compensation CVAE	0	7 850 000	7 850 000	
Total		19 735 348	28 156 686	8 421 338	42,67%

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) a été créé en 2010 pour compenser les EPCI des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle. Ce reversement a été calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010.

D'un montant de 2,61 M€ pour l'Agglomération, celui-ci est figé depuis 2010 hors modification législative pour financer les dispositifs de péréquation (écrêtement opéré une seule fois en 2018).

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La recette du FPIC inscrite au BP 2023 correspond au montant notifié en 2022, soit 2,82 M€, conformément au DOB 2023.

La fraction de TVA nationale reversée

Depuis 2021, l'Agglomération perçoit une fraction de la TVA nationale en compensation de la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette fraction de TVA pour l'Agglomération est prévue au BP 2023 en augmentation de 4% par rapport au montant prévu en 2022, soit 571 K€ de produit supplémentaire.

A compter de 2023, une nouvelle fraction de TVA nationale sera reversée suite à la suppression de la CVAE et son remplacement par une nouvelle quote-part de TVA nationale à la collectivité.

Elle sera calculée à travers une fraction de TVA répartie en une part fixe (égale à la moyenne des recettes de CVAE perçues entre 2020 et 2023) et une part variable égale à la dynamique de la fraction de TVA calculée au niveau national si elle est positive et répartie entre collectivités.

Sa prévision au BP 2023 de 7,85 M€ correspond à la moyenne des recettes de CVAE perçues sur les 3 derniers exercices par la collectivité.

- **La fiscalité locale (chapitre 731)**

La fiscalité locale est constituée des impôts directs locaux, que sont les impôts ménages (taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) et les impôts économiques (cotisations foncières des entreprises), des ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle en 2011 (CVAE, TASCOM, IFER) et de la taxe de séjour.

Nature	Fiscalité locale	prévision 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
73111	Impôts directs locaux	16 557 368	17 785 256	1 227 888	7,42%
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	7 749 901	0	0	-100,00%
73113	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	1 706 695	1 723 762	17 067	1,00%
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	575 833	595 987	20 154	3,50%
731721	Taxe de séjour	200 000	300 000	100 000	50,00%
7351	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	168	200	32	19,05%
Total		26 789 155	20 405 205	-6 383 950	-23,83%

Les impôts directs locaux

Fiscalité locale	prévision 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	10 452 147	11 236 058	783 911	7,50%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et biens divers (THRS)	475 845	511 533	35 688	7,50%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	5 443 850	5 852 139	408 289	7,50%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	56 371	56 371	0	0,00%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	129 155	129 155	0	0,00%
Total	16 557 368	17 785 256	1 227 888	7,42%

- Bases de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

CFE – bases prévisionnelles d'imposition	Estimation 2022	Prévision 2023	Evolution en %
Bases d'imposition	37 117 000	39 900 775	7,50%
Taux d'imposition	28,16%	28,16%	0,00%
Produit attendu	10 452 147	11 236 058	7,50%

Le produit net attendu de CFE inscrit au BP 2023 reste inchangé par rapport à l'estimation du DOB, soit 11,24 M€ avec une estimation d'augmentation des bases d'imposition de 7,50%.

- Bases des impôts fonciers

Evolution des bases nettes imposables	prévision 2022	BP 2023	Evolution en %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS)	4 615 371	4 961 524	7,50%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	108 877 000	117 042 775	7,50%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	2 574 000	2 574 000	0,00%
Total	116 066 371	124 578 299	7,33%

A compter de 2018, la revalorisation forfaitaire est calculée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation en glissement annuel (entre le mois de novembre n-1 et le mois de novembre n-2). Elle est estimée à +6,8 % pour 2023.

L'augmentation physique des bases est estimée à +0,70 % pour la taxe foncière sur le bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux divers.

Ainsi, les bases fiscales relatives au foncier sont estimées en hausse de 7,50 % pour 2023.

- Les taux d'imposition

Le Conseil d'Agglomération retrouve un pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux divers suite à la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Conformément au DOB 2023, il est proposé de voter un taux de THRS en 2023 de 10,31%, soit le taux de taxe d'habitation voté en 2019 et de maintenir les taux des autres impôts directs locaux au niveau de 2022 :

- 5,00 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 2,19 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâtie ;
- 28,16 % pour la cotisation foncière des entreprises.

La fiscalité transférée

Fiscalité transférée (en €)	Estimation 2022	BP 2023	Evolution en %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	7 749 091	0	-100,00%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	1 706 695	1 723 762	1,00%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	575 833	595 987	3,50%
Total	10 031 619	2 319 749	-76,88%

Ces ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle en 2011 constituent le panier de ressources fiscales issues des entreprises.

Sous l'effet de la suppression de la CVAE à partir de 2023 qui sera compensée par une fraction de TVA nationale, le produit lié à la fiscalité transférée diminue sensiblement de 76,88 % et ne représente plus que 2,32 M€ au BP 2023 contre 10,03M€ au BP 2022.

La taxe de séjour

Conformément au DOB 2023, la prévision de taxe de séjour en 2023 est de 300 K€ et correspond au montant estimé suite à la décision de l'agglomération d'annualiser la perception de la taxe de séjour.

- **Les dotations et participations (Chapitre 74)**

Les dotations de l'Etat

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Nature	DGF	Notifié 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
741124	Dotation d'intercommunalité	1 688 076	1 713 397	25 321	1,50%
741126	Dotation de compensation	7 904 801	7 904 801	0	0,00%
Total		9 592 877	9 618 198	25 321	0,26%

La Dotation Globale de Fonctionnement, qui comprend la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation, est prévue en légère augmentation de 25 K€ au BP 2023 (+0,26%).

Dans le cadre de la loi de finances 2023, aucun écrêtement pour financer les dotations de péréquation ne sera effectué sur la dotation de compensation en 2023. Aussi, notre prévision au BP 2023 a été actualisée avec un montant de 7,90 M€ au BP 2023 contre une prévision de 7,75 M€ au DOB.

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP).

Nature	Dotation	Notifié 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
748312	DCRTP	1 336 615	1 336 615	0	0,00%

Dotation à la charge de l'État destinée à compenser les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle, la DCRTP versée au bloc communal en 2022 n'a pas été minorée en 2022. Son montant est reconduit au BP 2023 car aucune minoration n'est prévue dans la loi de finances 2023.

- Les compensations fiscales

Ces allocations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les EPCI en raison de mesures d'allègements fiscaux décidées par l'État au profit des contribuables.

Nature	Compensations fiscales	Notifié 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
74832	Compensation CFE hors locaux industriels	254 521	267 247	12 726	5,00%
74832	Compensation CFE locaux industriels	2 010 092	2 110 597	100 505	5,00%
74833	Compensation TFPB et TFNPB	8 140	8 550	410	5,04%
74833	Compensation TF locaux industriels	90 653	95 186	9 896	5,00%
Total		2 363 406	2 481 580	123 537	5,00%

Les compensations fiscales sont prévues en augmentation de 5 % au BP 2023, soit une augmentation de 124 K€ par rapport aux montants notifiés en 2022. Cette évolution est principalement liée à l'évolution estimée des bases d'imposition de 7,50%.

Les participations

Les subventions de fonctionnement reçues représentent 6,8 M€ en 2023 soit une augmentation de 2,74 % par rapport à 2022 (6,6 M€).

Nature	Participations	BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
74178	Etat	139 141	243 445	104 304	74,96%
7472	Région	2 292 778	2 363 000	70 222	3,06%
7473	Département	56 250	40 500	-15 750	-28,00%
74741	Communes membres EPCI	5 000	9 000	4 000	80,00%
74758	Autres groupements (ANAH)	90 000	90 000	0	0,00%
74771	Fonds Social Européen	486 107	425 656	-60 451	-12,44%
74788	Autres (CAF, ASP,...)	3 534 754	3 613 263	78 509	2,22%
Total		6 604 030	6 784 864	180 834	2,74%

Les principales recettes de fonctionnement proviennent de la Région pour le transport scolaire, de l'Union européenne pour l'insertion et de la CAF pour la petite enfance.

Il est à noter pour 2023 une évolution du mode de gestion du FIPHFP puisque l'Etat confie à l'Agglomération l'ensemble des subventions pour les acquisitions de matériel adapté également réalisées par la Ville de La Roche-sur-Yon, le CCAS et le CIAS. Une refacturation vient ensuite régulariser les flux entre les collectivités. Sur les fonds européens, la baisse s'explique par le décalage des versements du FSE, l'année 2023 étant une année de transition entre le bilan de la période 2020-2021 et les appels à projets de la période 2022-2023 ne sont toujours pas publiés.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Les autres produits de gestion courante sont estimés à 836 K€ en augmentation de 12,36 % par rapport au BP 2022.

Nature	Autres produits de gestion courante	BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
752	Revenus des immeubles	389 770	387 597	-2 173	-0,56%
75888	Autres produits divers de gestion courante	215 230	305 230	90 000	41,82%
	Autres produits de gestion courante	139 000	143 129	4 129	2,97%
	Total	744 000	835 956	91 956	12,36%

- **Les produits spécifiques (chapitre 77)**

Les produits spécifiques concernent les annulations de mandats sur exercices antérieurs pour un montant de 30 K€.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

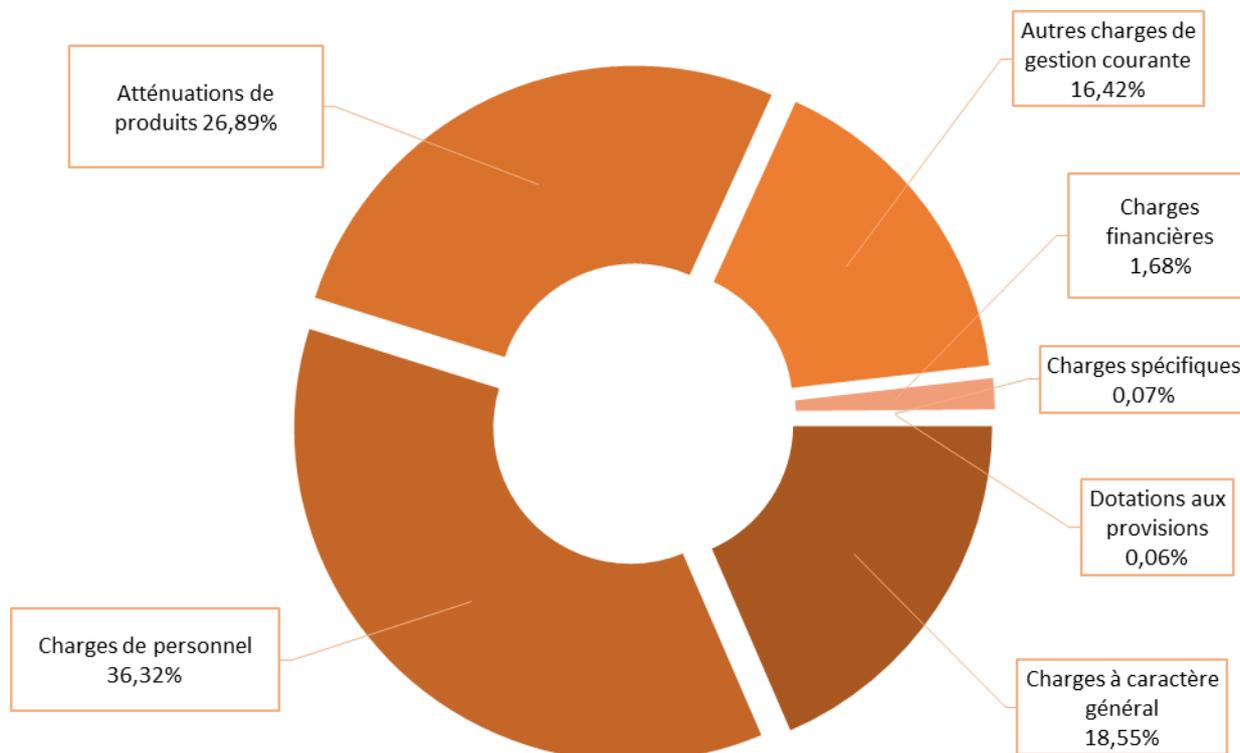
Les atténuations de charges sont estimées à hauteur de 305 K€ pour 2023. Il s'agit des remboursements des assurances pour le personnel, et également désormais de la part prise en charge par les agents pour les titres restaurant (190 K€).

c) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 67,47 M€ pour 2023, elles sont en augmentation de 9,16 % par rapport au BP 2022.

FONCTIONNEMENT	Chap.	BP 2022	BP 2023	Evolution en %	Evolution en €
Charges à caractère général	011	10 412 125	12 514 192	20,19%	2 102 067
Charges de personnel et frais assimilés	012	22 637 500	24 504 279	8,25%	1 866 779
Atténuations de produits	014	18 094 305	18 145 466	0,28%	51 161
Autres charges de gestion courante	65	9 833 516	11 081 752	12,69%	1 248 236
Charges financières	66	758 500	1 135 000	49,64%	376 500
Charges spécifiques	67	25 000	50 000	100,00%	25 000
Dotations aux provisions	68	47 916	42 804	-10,67%	-5 112
Total dépenses réelles de fonctionnement		61 808 862	67 473 493	9,16%	5 664 631

Elles se répartissent ainsi en 2023 :



- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Nature	Charges à caractère général	BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
604	Achats de prestations de service	334 350	342 200	2,35%	7 850
606	Achats non stockés de matières et fournitures	1 928 965	3 474 240	80,11%	1 545 275
611	Contrats prestations de services avec entreprises	5 036 569	5 041 140	0,09%	4 571
613	Locations	61 154	104 493	70,87%	43 339
615	Entretiens et réparations	682 692	898 161	31,56%	215 469
616	Primes d'assurances	167 500	87 790	-47,59%	-79 710
617	Etudes	121 200	142 180	17,31%	20 980
618	Autres services extérieurs	112 228	117 333	4,55%	5 105
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	497 718	663 216	33,25%	165 498
623	Publicité, publications, relations publiques	356 675	394 790	10,69%	38 115
624	Transports de biens et transports collectifs	3 300	3 300	0,00%	0
625	Déplacements, missions réceptions	32 000	32 200	0,63%	200
626	Frais postaux et frais de télécommunications	18 214	17 383	-4,56%	-831
628	Divers autres services extérieurs	857 785	971 251	13,23%	113 466
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	108 500	135 100	24,52%	26 600
	Autres	93 275	89 415	-4,14%	-3 860
Total Charges à caractère général		10 412 125	12 514 192	20,19%	2 102 067

Le montant des charges à caractère général s'élève à 12,51 M€, en augmentation de 20,19 % par rapport au BP 2022, et de 13,87% par rapport au budgété 2022. Ce chapitre est fortement impacté par l'inflation constatée ces derniers mois et l'évolution du coût de l'énergie. Hors énergie, dont la hausse est estimée à 1,6 M€ pour 2023, l'évolution de ce chapitre serait limitée à 5,65 %.

Les principales variations concernent :

- Les dépenses d'énergie (gaz et électricité) en hausse de 147,31 %, soit une dépense supplémentaire de 1,57 M€,
- Les frais d'entretien et de maintenance des structures et des installations techniques en hausse de 31,56 %, soit 215 K€ supplémentaires.

• **Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)**

Le total des dépenses nettes des dépenses de personnel, en tenant compte des recettes liées aux frais de personnel (remboursement assurances, mises à disposition, part des titres restaurant prise en charge par les agents) est en progression de 6,93 % par rapport au BP 2022, et de 5,92% par rapport au budgété (BP + DM).

Chapitre 012	BP 2022	BP 2023	Evolution en %
Dépenses de personnel directes	22 385 350	24 229 599	8,24%
Assurances du personnel	141 650	158 680	12,02%
Cotisation CNAS	110 500	116 000	4,98%
Total dépenses	22 637 500	24 504 279	8,25%
Total recettes (assurances, mises à disposition,...)	439 700	768 300	74,73%
Total dépenses nettes	22 197 800	23 735 979	6,93%

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 % au 1er juillet 2022 représentera en année pleine 650 K€,
- Le versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) est estimé à 55 K€ en 2023,
- Le versement du régime indemnitaire en prenant en compte uniquement le poste occupé et non plus le grade, soit 22 K€,
- La prise en charge à 100 % du contrat prévoyance est estimée à 140 K€ pour l'année 2023. 374 agents permanents bénéficient actuellement de ce dispositif, soit 77,11 % des effectifs (+10,3 % par rapport à 2021),
- La prise en charge des titres-repas est évaluée à 190 K€ pour l'agglomération en 2023. A ce jour environ 350 agents de l'agglomération bénéficient de cette mesure (700 agents en prenant en compte la ville et le CCAS hors ehpad),
- La prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT), cela représente une dépense pour la collectivité estimée à 125 K€,
- Une enveloppe spécifique de 120 K€ afin de pouvoir assurer la prise en charge des saisonniers (demande importante dans le secteur des piscines notamment) et le recours plus important à l'intérim (dans le domaine de la petite enfance notamment).

• **Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Nature	Atténuations de produits	BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
7391118	Restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	50 000	50 000	0	00,00%
739118	Autres reversements de fiscalité	5 000	5 000	0	0,00%
739211	Attributions de compensation (AC)	16 621 380	16 680 854	59 474	0,36%
739212	Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	1 367 925	1 359 612	-8 313	-0,61%
7392221	FPIC (prélèvement)	50 000	50 000	0	0,00%
Total		18 094 305	18 145 466	51 161	0,28%

Les atténuations de produits comprennent essentiellement les reversements aux communes qui sont opérés sous la forme d'attributions de compensation versées aux communes et de dotations de solidarité communautaire.

En l'absence de transfert de compétence entre l'Agglomération et ses communes membres ayant un impact sur les attributions de compensation en 2023, les crédits inscrits au BP 2023 correspondent aux reversements opérés en 2022. L'évolution de 59 K€ de BP à BP correspond à l'intégration dans l'AC de la DSC compensatrice de la commune de La Chaize-le-Vicomte à compter de l'année 2022.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) inscrite au BP 2023 correspond à l'enveloppe globale prévue dans le pacte fiscal et financier 2021-2026 à destination des communes membres.

• **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Nature	Autres charges de gestion courante	BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
651	Aides à la personne	40 000	40 000	0	0,00%
653	Indemnités et frais de mission des élus	360 850	429 000	68 150	18,89%
655	Contributions et participations obligatoires	1 578 975	1 544 400	-34 575	-2,19%
657	Subventions de fonctionnement versées	7 698 680	8 788 703	1 090 023	14,16%
658	Charges diverses de gestion courante	133 011	279 649	146 638	110,25%
	Autres	22 000		-22 000	-100,00%
Total		9 833 516	11 081 752	1 248 236	12,69%

Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de 12,69 % par rapport au BP 2022 et s'élèvent à 11,08 M€.

Les principales variations de ce chapitre concernent :

- L'augmentation de 362 K€ de la subvention d'équilibre au budget Transports (2,2 M€ contre 1,84 M€ au BP 2022),
- L'augmentation de la subvention au centre intercommunal d'action social pour la prise en charge du personnel mis à disposition (481 K€ contre 244 K€ au BP 2022),
- La hausse du reversement de la taxe de séjour à la SPL Destination La Roche-sur-Yon avec une perception de celle-ci dorénavant annualisée (270 K€ contre 50 K€ au BP 2022).

- **Les charges financières (chapitre 66)**

Les frais financiers ne représentent que 1,7 % des dépenses réelles de fonctionnement, ils s'élèvent à 1,13 M€ et comprennent les charges d'intérêts des emprunts (1,12 M€), les charges d'intérêts de la ligne de trésorerie de 5 M€ renouvelée en 2022 (12 K€) et les frais financiers divers (5 K€).

Une enveloppe de 15 K€ pour les frais de mobilisation liés aux nouveaux emprunts est également inscrite au BP 2023.

- **Les dépenses spécifiques (chapitre 67) et les dotations aux provisions (chapitre 68)**

Les dépenses spécifiques correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs pour un montant prévisionnel de 50 K€. Les dotations aux provisions comprennent les provisions des comptes épargnes temps et les provisions des créances douteuses pour un total de 43 K€.

2. LES EPARGNES BUDGETAIRES.

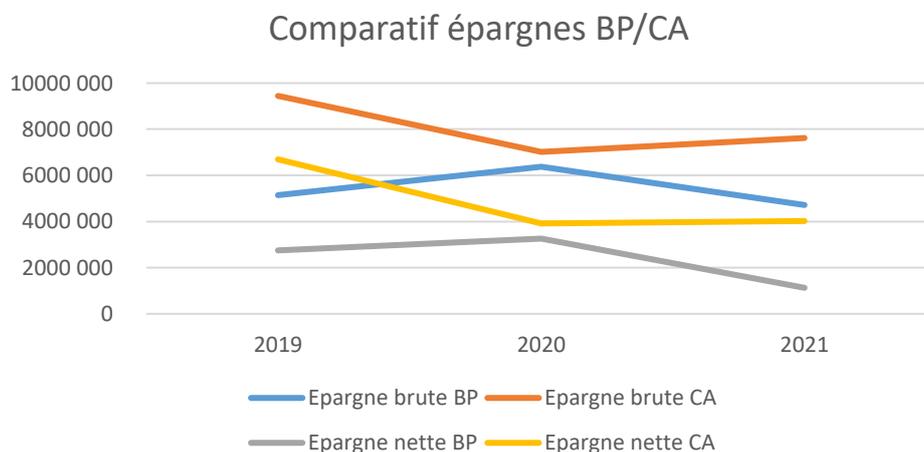
Budget principal en €		BP 2022	BP 2023	Evolution en %
1	Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions immobilières)	69 902 094	74 201 797	6,15
2	Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges d'intérêts 66111)	61 068 862	66 338 493	8,63
3	Epargne de gestion = 1-2	8 833 232	7 863 304	-10,98
4	Charges financières	740 000	1 135 000	53,38
5	Epargne brute = 3-4	8 093 232	6 728 304	-16,87
6	Remboursement capital de la dette (hors cautions et refinancement)	4 081 000	4 615 300	13,09
7	Epargne nette = 5-6	4 012 232	2 113 004	-47,34

L'épargne de gestion mesure la capacité de l'Agglomération sur son fonctionnement courant à dégager des ressources pour investir. L'épargne de gestion prévisionnelle en 2023 est en diminution par rapport au BP 2022, en raison principalement de la hausse du coût de l'énergie, de l'inflation qui impacte nos charges à caractère général, mais également de l'augmentation des dépenses de personnel qui intègrent les mesures destinées à favoriser le pouvoir d'achat des agents. La maîtrise de notre section de fonctionnement nous permet de limiter cette baisse à 10,98 %.

Après prise en compte des intérêts de la dette, notre épargne brute, qui mesure la capacité de la collectivité à dégager chaque année les ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser la dette, est estimée à 6,73 M€. Ce niveau d'épargne brute permet à l'agglomération de poursuivre son programme d'investissement conformément aux perspectives financières présentées lors du DOB.

Enfin, après remboursement du capital de la dette, notre épargne nette prévisionnelle se situe à 2,11 M€.

Par ailleurs, et comme nous l'avons constaté lors des exercices précédents et comme illustré sur le graphique ci-après, ces niveaux d'épargnes seront bonifiés lors du compte administratif en fonction du taux de réalisation effectif des dépenses et de la prévision prudente des recettes de fonctionnement. Son montant a été estimé à 3,54 M€ lors du DOB.



3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

L'équilibre global de la section d'investissement du budget principal se décompose ainsi :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

Remboursement capital dette 4,62 M€		Epargne brute 6,73 M€	FCTVA, dotations et subventions 4,16 M€	
Dépenses d'investissement 20,32 M€	Dépenses d'équipement 17,68 M€		Epargne nette 2,11 M€	Recettes d'investissement 18,21 M€
	Autres dépenses d'investissement 2,64 M€	Autres recettes d'investissement 0,90 M€		
Dépenses d'ordre d'investissement 1,42 M€	Opérations d'ordre entre sections 1,22 M€	Recettes d'ordre d'investissement 8,15 M€	Dotation aux amortissements 6,09 M€	
	Opérations patrimoniales 0,20 M€		Opérations patrimoniales 0,20 M€	
			Virement de la section de fonctionnement 1,86 M€	

TOTAL Dépenses 26,36 M€

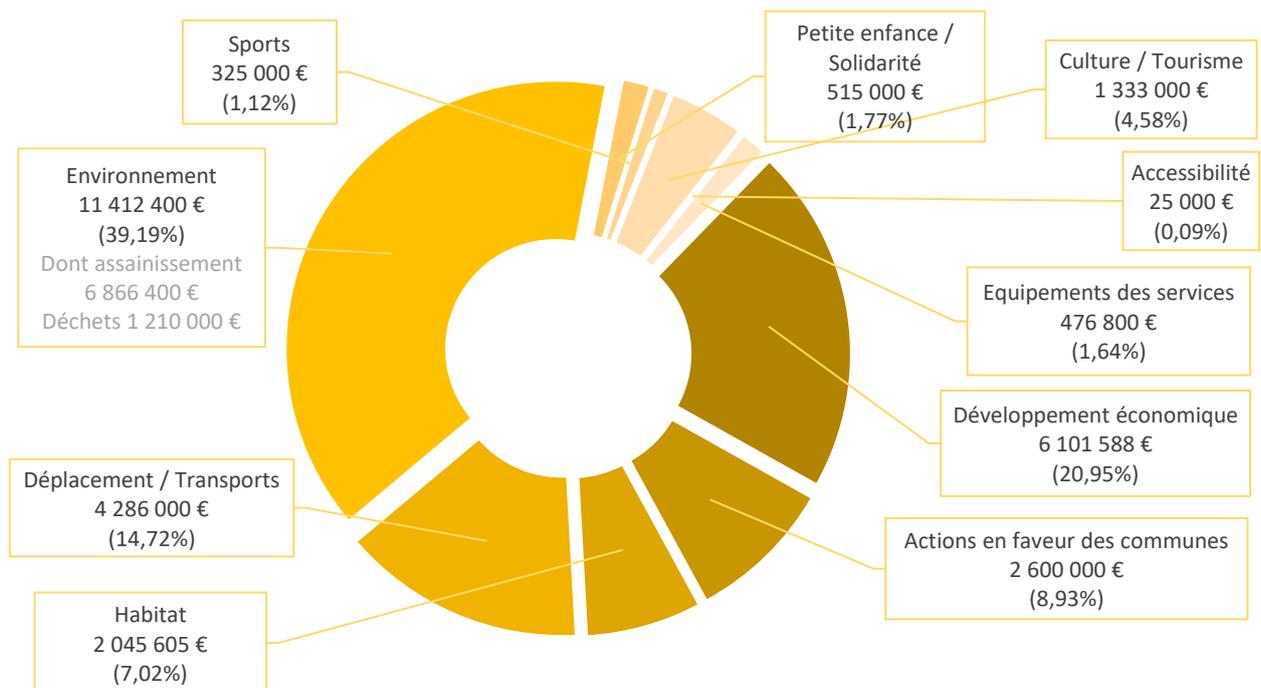
TOTAL Recettes 26,36 M€

a) Les dépenses réelles d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 24,94 M€.

INVESTISSEMENT	Chap.	BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
Dotations fonds divers et réserves	10				
Subventions d'investissement	13				
Emprunts et dettes assimilées	16 hors 166	4 101 000	4 625 300	-3 875 700	12,78%
Refinancement de la dette	166	4 400 000			
Immobilisations incorporelles	20	1 030 092	1 306 966	276 874	26,88%
Subventions d'équipements versées	204	6 511 800	8 559 161	2 047 361	31,44%
Immobilisations corporelles	21	3 910 145	6 621 497	2 711 352	69,34%
Immobilisations en cours	23	10 828 330	1 197 000	-9 631 330	-88,95%
Participations et créances rattachées	26	28 200	1 300 000	1 271 800	4509,93%
Autres immobilisations financières	27	140 000	440 806	300 806	214,86%
Opération pour compte de tiers	4581xx	890 000	890 000	0	0,00%
Total dépenses réelles d'investissement		31 839 567	24 940 730	-6 898 837	-21,67%

Les opérations d'équipement (hors subventions d'investissement) pour le budget principal et les budgets annexes se répartissent de la manière suivante :



Les principales opérations sont les suivantes :

- les travaux dans les zones d'activités économiques pour 1,7 M€,
- les acquisitions de terrains pour l'aménagement de la Malboire pour 1,65 M€,
- les fonds de concours versés aux communes pour 2,6 M€,
- les contournements Nord et Sud pour 3,4 M€,
- les liaisons douces (maîtrise d'ouvrage Agglomération et fonds de concours) pour 700 K€,
- les aides pour l'habitat public et privé pour 2,6 M€,
- la gestion des eaux pluviales pour 1,8 M€,
- la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations pour 300 K€,
- la mise en œuvre du volet énergies renouvelables du PCAET pour 736 K€,
- la restructuration et extension du multi-accueil de La Ferrière pour 220 K€.

b) Les recettes réelles d'investissement

Le montant total des recettes réelles d'investissement, hors refinancement de la dette, s'élève à 18,21 M€.

Nature		BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Evolution en %
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000 000		-1 000 000	-100,00%
10222	FCTVA	2 000 000	1 600 000	-400 000	-20,00%
13 hors 13246	Subventions d'équipement reçues	1 856 848	1 952 750	95 902	5,16%
13246	Attribution de compensation reçue	608 548	608 548	0	0,00%
16 hors 166	Emprunts nouveaux et cautions	12 990 939	13 161 128	170 189	1,31%
166	Refinancement de la dette	4 400 000	0	-4 400 000	-100,00%
27	Autres immobilisations financières				
458	Opérations sous mandat	890 000	890 000	0	0,00%
Total recettes réelles d'investissement		23 746 335	18 212 426	-5 533 909	-23,30%

• Le FCTVA (chapitre 10)

Le FCTVA est versé trimestriellement par les services de la Préfecture en fonction des dépenses d'équipement et de certaines dépenses d'entretien liés à la voirie et aux bâtiments publics mandatées au cours de l'année.

Son montant prévisionnel est de 1,60 M€ au BP 2023.

• Les subventions d'équipement (chapitre 13)

En 2023, les subventions d'investissement s'élèvent à 1,95 M€, soit une évolution de 5 % par rapport à 2022 (1,86 M€).

Parmi les différents projets financés, l'Agglomération sollicitera le versement de subventions pour des équipements structurants tels :

- Les actions déclinées dans le cadre du Contrat Territorial Eau (CTEAU) et du contrat Territoire engagé pour la Nature (TEN) 220 K€
- La rénovation des multi-accueils Ramon et Chapi-Chapo 250 K€
- La rénovation de l'aérodrome 300 K€
- La relocalisation de l'office de tourisme 700 K€

L'Agglomération percevra également, conformément à la CLECT, des attributions de compensation en provenance des communes membres pour les financements des travaux liés au transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales pour un montant global de 608 k€ en investissement.

• **La dette sur le budget principal et les budgets annexes (chapitre 16)**

L'évolution du stock de dette

L'encours de dette est réparti sur le budget principal et deux budgets annexes.

Au 31 décembre 2022, l'Agglomération aura remboursé sur l'exercice 2022, 4,60 M€ de capital sur les emprunts en cours dont 4,07 M€ sur le budget principal.

Au 1er décembre, afin d'assurer le besoin de financement de la section d'investissement en 2022, l'Agglomération a consolidé 7 M€ d'emprunts.

L'encours de dette globale est à ce jour de 67,73 M€, dont 60,82 M€ sur le budget principal :

Budget en M€	Encours de dette au 01/01/2022	Encours de dette au 01/12/2022	Répartition de l'encours au 01/12/2022	Evolution en %
Principal	57,88	60,82	89,8%	64,82
Assainissement collectif	6,43	5,93	8,8%	5,93
Transports	1,09	0,98	1,4%	0,98
Total	65,40	67,73	100,0%	71,73

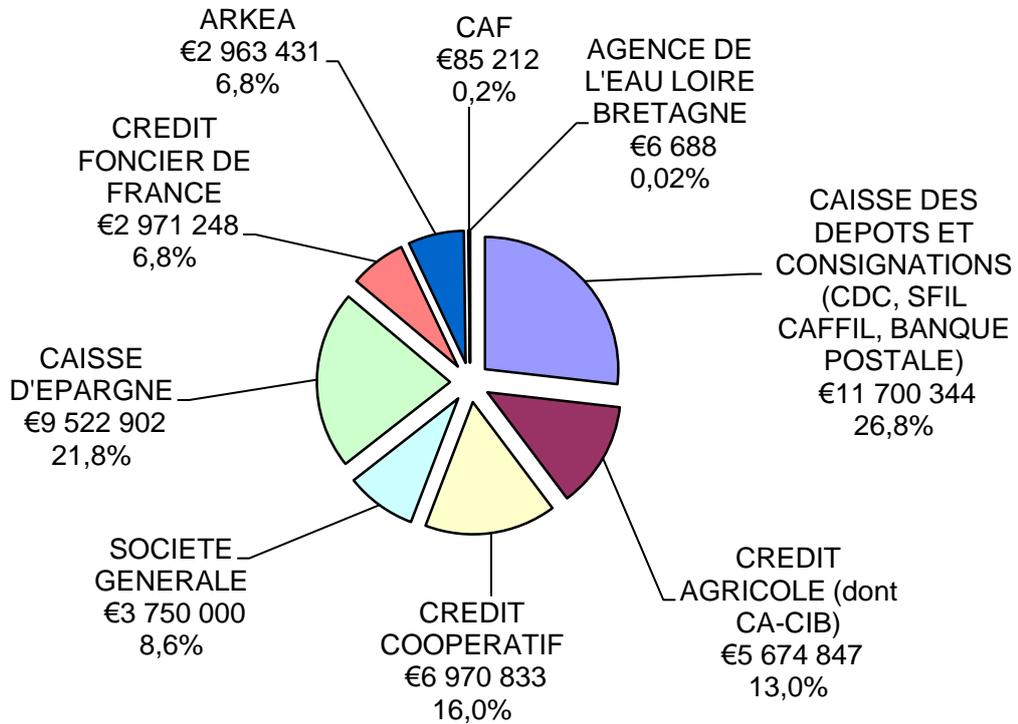
Sur le budget principal, au stade du budget primitif, l'emprunt d'équilibre s'élève à 13,15 M€ (contre 12,98 M€ au BP 2022). Ce montant sera réduit dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2022, mais également en fonction de la réalisation effective des investissements prévus en 2023 et de l'optimisation de l'épargne qui sera constatée au compte administratif.

L'encours de dette des budgets consolidés, au 1er décembre 2022, s'élève à 665 € par habitant (dont 598 € pour le budget principal) contre 698 € en moyenne pour les communautés d'agglomération (étude La Banque postale/AMF sur les comptes de gestion 2020).

La répartition de l'encours de dette

La dette de l'Agglomération est contractée auprès de neuf établissements prêteurs :

Répartition de la dette globale par prêteur au 1er décembre 2022



Au 1er décembre, elle est constituée de 54 emprunts dont 80,0 % de l'encours est adossé à un taux fixe, 19,2 % à un taux variable, 0,7 % au livret A et 0,1 % à un taux à barrière.

Le taux moyen de la dette est de 1,79 % (1,54 % sur le budget principal) avec une durée résiduelle de 15 années et 5 mois (15 ans et 9 mois pour le budget principal).

Dans le cadre de la charte de bonne conduite (classification dite « Gissler »), l'Agglomération possède une dette sécurisée avec 99,86 % de l'encours classé A-1, le niveau de risque le plus faible et 0,14 % classé B-1 représenté par un emprunt à taux fixe avec une barrière sur le budget assainissement.

L'annuité prévisionnelle

L'annuité prévisionnelle pour l'année 2023 des emprunts contractés à ce jour, pour le budget principal et les budgets annexes, s'établit à 6,64 M€ dont :

- 5,23 M€ pour le remboursement en capital,
- 1,41 M€ pour le paiement des charges d'intérêts.

Les crédits inscrits au BP 2023 et affectés aux emprunts et autres charges financières s'élèvent à 6,65 M€ :

Budget en M€	Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16 hors 166)	Charges financières (chapitre 66)
Principal	4 615 300	1 135 000
Assainissement collectif	507 200	228 500
Transports	111 000	49 900
Total	5 233 500	1 413 400

Outre l'annuité des emprunts en cours, ils comprennent également les cautions pour le stationnement des gens du voyage et locations immobilières de la Loco numérique (10 K€), les frais liés à la ligne de trésorerie (12 K€), des frais financiers divers (5 K€) et frais liés aux nouveaux emprunts à venir sur 2023 (15 K€).

Le montant de l'annuité dépendra du volume d'emprunts contractés pendant l'année (et donc du besoin de financement) et de leurs conditions financières (phase de mobilisation et mode d'amortissement), ainsi que de l'évolution des taux sur les marchés financiers.

4. LES BUDGETS ANNEXES

En complément du budget principal, le budget de la Roche-sur-Yon Agglomération inclut cinq budgets annexes.

a) Le budget annexe « Assainissement non collectif »

Ce budget est équilibré à la somme de 156 K€ dont 149 K€ en fonctionnement et 7 K€ en investissement.

- FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2023	RECETTES	Chap	BP 2023
Charges à caractère général	011	90 738	Produits des services du domaine	70	76 190
Charges de personnel	012	48 868			
Autres charges de gestion courante	65	2 060			
Charges spécifiques	67	600	Produits spécifiques	77	72 986
Dépenses réelles		142 266	Recettes réelles		149 176
Dépenses d'opérations d'ordre		6 910	Recettes d'opération d'ordre		0
TOTAL DES DEPENSES		149 176	TOTAL DES RECETTES		149 176

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'assainissement non collectif s'élèvent à 142 K€ et sont en hausse de 2,52 % par rapport au BP 2022. Les frais de personnel de 49 K€ et les charges à caractère général de 91 K€ constituent l'essentiel des dépenses de fonctionnement.

.Le budget principal abonde la section de fonctionnement de 73 K€ contre 44 K€ au BP 2022.

- INVESTISSEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2023	RECETTES	Chap	BP 2023
Immobilisations incorporelles	20	6 910			
Dépenses réelles		6 910	Recettes réelles		0
Dépenses d'opérations d'ordre		0	Recettes d'opérations d'ordre		6 910
TOTAL DES DEPENSES		6 910	TOTAL DES RECETTES		6 910

a) Le budget annexe « Assainissement collectif »

Ce budget annexe s'élève à 14,47 M€ dont 6,89 M€ en fonctionnement et 7,58 M€ en investissement.

- FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2023	RECETTES	Chap	BP 2023
Charges à caractère général	011	2 110 514	Produits des services du domaine	70	6 682 850
Charges de personnel	012	297 651			
Charges financières	66	228 500			
Charges spécifiques	67	10 000			
Dépenses réelles		2 646 665	Recettes réelles		6 682 850
Opérations d'ordre entre sections	042	1 210 000	Opérations d'ordre entre sections	042	206 107
Versement à la section d'investissement	023	3 032 292			
Dépenses d'opérations d'ordre		4 242 292	Recettes d'opérations d'ordre		206 107
TOTAL DES DEPENSES		6 888 957	TOTAL DES RECETTES		6 888 957

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,65 M€, elles sont constituées des charges à caractère général, à savoir principalement les marchés de prestations, des charges de personnel et des charges financières.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 6,68 M€, elles concernent la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) et les reversements des affermagés en surcroît.

- INVESTISSEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2023	RECETTES	Chap	BP 2023
Emprunts et dettes assimilées	16	507 200	Emprunts et dettes assimilées	16	3 337 415
Immobilisations incorporelles	20	1 216 400			
Immobilisations corporelles	21	5 350 000			
Immobilisations en cours	23	300 000			
Dépenses réelles		7 373 600	Recettes réelles		3 337 415
Opérations d'ordre entre sections	040	206 107	Opérations d'ordre entre section	040	1 210 000
			Versement du fonctionnement	021	3 032 292
Dépenses d'opérations d'ordre		206 107	Recettes d'opérations d'ordre		4 242 092
TOTAL DES DEPENSES		7 579 707	TOTAL DES RECETTES		7 579 707

En section d'investissement, les dépenses réelles se montent à 7,37 M€, avec principalement :

- La poursuite des travaux d'assainissement liés au schéma directeur pour 4,8 M€
- Les crédits pour la nouvelle STEP pour 1,4 M€.

b) Le budget annexe « Déchets ménagers »

Ce budget annexe s'équilibre à la somme de 11,88 M€ dont 10,53 M€ en fonctionnement et 1,35 M€ en investissement.

Ce budget annexe fera l'objet d'ajustements lors du budget supplémentaire en fonction des évolutions tarifaires de nos partenaires et de l'affectation du résultat 2022.

- FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2023	RECETTES	Chap	BP 2023
Charges à caractère général	011	5 048 733	Produits des services du domaine	70	10 225 249
Charges de personnel	012	390 945	Dotations et participations	74	15 000
Autres charges de gestion courante	65	4 431 884	Autres produits de gestion courante	75	100 000
Charges spécifiques	67	35 000	Produits spécifiques	77	50 000
Dotations aux provisions	68	63 176			
Dépenses réelles de fonctionnement		9 969 738	Recettes réelles de fonctionnement		10 390 249
Opérations d'ordre entre sections	042	561 641	Opérations d'ordre entre sections	042	141 130
Dépenses d'opérations d'ordre		561 641	Recettes d'opérations d'ordre		141 130
TOTAL DES DEPENSES		10 531 379	TOTAL DES RECETTES		10 531 379

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9,97 M€, elles sont constituées principalement de la contribution Trivalis (4,4 M€), du marché de collecte (3,43 M€) et de gardiennage des déchetteries (1,04 M€).

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 10,39 M€, elles concernent principalement la redevance incitative (9,5 M€).

- INVESTISSEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2023	RECETTES	Chap	BP 2023
Immobilisations incorporelles	20	50 000	Dotations, fonds divers et réserves	10	70 000
Immobilisations corporelles	21	1 110 000			
Immobilisations en cours	23	50 000	Emprunts et dettes assimilées	16	719 489
Dépenses réelles		1 210 000	Recettes réelles		789 489
Opérations d'ordre entre sections	040	141 130	Opérations d'ordre entre sections	040	561 641
Dépenses d'opérations d'ordre		141 130	Recettes d'opérations d'ordre		561 641
TOTAL DES DEPENSES		1 351 130	TOTAL DES RECETTES		1 351 130

En investissement, les principales dépenses concernent :

- La modernisation et sécurisation des déchèteries (500 K€),
- Le déploiement et l'acquisition de bacs pour les emballages (185 K€).
- La création et le renouvellement des colonnes enterrées et des bacs (265 K€),

c) Le budget annexe « Transports »

Le budget annexe « Transports » s'élève au BP 2023 à 11,63 M€ dont 11,29 M€ en fonctionnement et 0,34 M€ en investissement.

• FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2023	RECETTES	Chap	BP 2023
Charges à caractère général	011	10 807 412	Produits des services du domaine	70	1 703 500
Charges de personnel	012	71 081	Impôts et taxes	73	7 150 000
Autres charges de gestion courante	65	7 000	Dotations et participations	74	2 364 537
Charges financières	66	47 400	Produits spécifiques	77	50 000
Dépenses réelles de fonctionnement		10 932 893	Recettes réelles de fonctionnement		11 268 037
Opérations d'ordre entre sections	042	359 740	Opérations d'ordre entre sections	042	24 596
Dépenses d'opérations d'ordre		359 740	Recettes d'opérations d'ordre		24 596
TOTAL DES DEPENSES		11 292 633	TOTAL DES RECETTES		11 292 633

Les évolutions de la section de fonctionnement concernent principalement :

- une hausse de la contribution de la D.S.P. Transports (+625 K€) liée au développement des nouvelles lignes de transport et au développement des bus à hydrogène et au GNV,
- une hausse de 150 K€ du versement mobilité.

• INVESTISSEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2023	RECETTES	Chap	BP 2023
Emprunts et dettes assimilées	16	111 000			
Immobilisations incorporelles	20	20 000			
Immobilisations corporelles	21	204 144			
Dépenses réelles		335 144	Recettes réelles		0
Opérations d'ordre entre sections	040	24 596	Opérations d'ordre entre sections	040	359 740
Dépenses d'opérations d'ordre		24 596	Recettes d'opérations d'ordre		359 740
TOTAL DES DEPENSES		359 740	TOTAL DES RECETTES		359 740

Les principales dépenses d'investissement concernent des frais d'études liés au futur dépôt de bus, l'acquisition de vélos à assistance électrique (25 K€) et les travaux de maintenance sur les arrêts de bus et aménagements divers (70 K€).

d) Le budget annexe « Zones d'Activités Économiques »

Ce budget retrace l'ensemble des Zones d'activités économiques, qu'elles soient gérées en régie ou en concessions d'aménagement.

- FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2023	RECETTES	Chap	BP 2023
Charges à caractère général	011	1 998 588	Produits des services du domaine	70	1 581 497
Autres charges de gestion courante	65	496 603	Autres produits de gestion courante	75	29 583
Dépenses réelles de fonctionnement		2 495 191	Recettes réelles de fonctionnement		1 611 080
Opérations d'ordre entre sections	042	6 108 100	Opérations d'ordre entre sections	042	6 992 211
Dépenses d'opérations d'ordre		6 108 100	Recettes d'opérations d'ordre		6 992 211
TOTAL DES DEPENSES		8 603 291	TOTAL DES RECETTES		8 603 291

Les principales dépenses concernent les zones suivantes :

- Saint Eloi à Mouilleron-le-Captif pour 635 K€
- Les Ajoncs à la Roche-sur-Yon pour 300 K€
- Une enveloppe globale de 500 K€ pour l'aménagement des ZAE dont la répartition reste à affiner
- Une enveloppe de 500 K€ pour l'entretien des ZAE

- INVESTISSEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2023	RECETTES	Chap	BP 2023
			Emprunts et dettes assimilées	16	884 111
Dépenses réelles		0	Recettes réelles		884 111
Opérations d'ordre entre sections	040	6 992 211	Opérations d'ordre entre sections	040	6 108 100
Dépenses d'opérations d'ordre		6 992 211	Recettes d'opérations d'ordre		6 108 100
TOTAL DES DEPENSES		6 992 211	TOTAL DES RECETTES		6 992 211

Afin d'équilibrer le budget il est consenti un prêt de 884 K€.

Les autres crédits concernent essentiellement des écritures d'ordre budgétaire afin de constater les stocks de terrains cessibles.

Le budget s'élève pour 2023 à 15 595 502 € dont 8 603 291 € en fonctionnement et 6 992 211 € en investissement.

5. LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2023

Les budgets de la Roche-sur-Yon Agglomération affichent les prévisions budgétaires pour l'année 2023 suivantes :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL (50-68000)	75 424 198	26 363 131	101 787 329
ASSAINISS ^T NON COLLECTIF (53-68003)	149 176	6 910	156 086
ASSAINISS ^T COLLECTIF HT (55-68002)	6 888 957	7 579 707	14 468 664
DECHETS MENAGERS (56-68004)	10 531 379	1 351 130	11 882 509
TRANSPORTS (57-68005)	11 292 633	359 740	11 652 373
ZONES ACTIVITES ECONOMIQUES (5A-68006)	8 603 291	6 992 211	15 595 502
TOTAL	112 889 634	42 652 829	155 542 463